

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 mars 2021

Compte-rendu affiché le 30 mars 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 19
mars 2021

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Céline MAROLLEAU

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

David HORNUS, Etienne FILLOT, Jean-Christian DARNE

Pouvoirs :

David HORNUS à Céline MAROLLEAU, Etienne FILLOT à Stéphane GONZALEZ, Jean-Christian DARNE à Philippe MASSON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

RECRUTEMENT DE SAISONNIERS
2021

Délibération : 03.2021.045

Transmis en préfecture le :
30 mars 2021

RAPPORTEUR : Madame Laure LAURENT

Pour faire face aux activités occasionnelles de la collectivité et assurer une continuité et un bon fonctionnement du service public notamment pendant l'été, il est nécessaire de recourir à des emplois saisonniers.

Ces besoins concernent plus particulièrement les services logistiques, entretien des bâtiments, espaces verts et sport.

Il est donc proposé de recruter des agents saisonniers, et de s'appuyer sur les services compétents afin de rencontrer dans un premier temps, les candidats en recherche d'emploi, puis dans un 2ème temps, de mettre en adéquation les besoins des services et les capacités et disponibilités des candidats.

Les postes concernés sont les suivants :

Service espaces verts

2 emplois maximum d'adjoint technique correspondant au plus à deux mois de rémunération sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1, pour les périodes du 1er Juillet 2021 au 30 Juillet 2021 et du 2 Août 2021 au 31 Août 2021 sur des fonctions d'aide jardinier.

Service entretien des bâtiments et logistique

2 emplois maximum d'adjoint technique correspondant au plus à deux mois de rémunération sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1, pour les périodes du 1er juillet 2021 au 30 juillet 2021 et du 2 août 2021 au 31 août 2021 sur des fonctions d'agent technique de bâtiment ou d'agent de manutention.

Service des sports

3 emplois maximum d'adjoint technique correspondant au plus à trois mois de rémunération sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C, sur des fonctions de gardien de gymnase du 02 août au 27 Août 2021, et de 2 gardiens de stades pour les périodes du 19 juillet au 13 août 2021 et du 26 juillet au 20 août 2021.

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 alinéa 2 ;

Vu l'avis de la commission n°4 du 18 mars 2021 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** en cette forme le principe du recours à des emplois saisonniers, tel qu'énoncé précédemment, à partir de l'année 2021.
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre globalisé 012 du budget 2021.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Laure LAURENT**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,

Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDROY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.